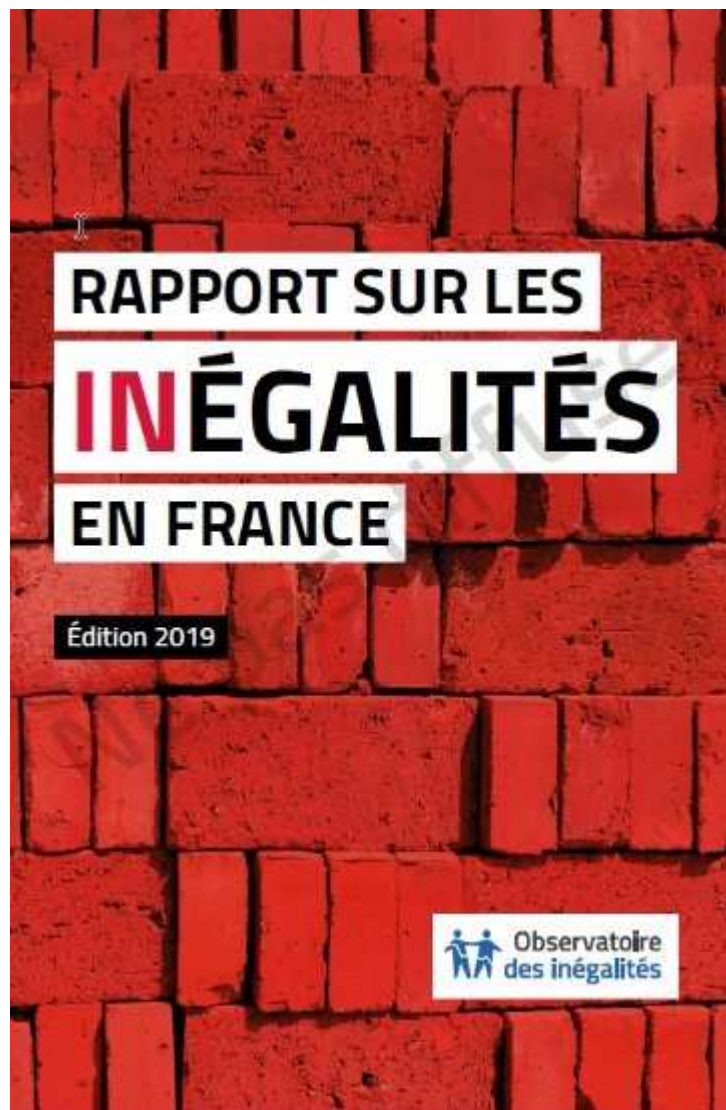


Les trois quarts des élèves défavorisés étudient hors de l'éducation prioritaire (Observatoire des inégalités)

3-4 minutes

"Les dispositifs de l'éducation prioritaire, même s'ils vont dans le bon sens (comme le dédoublement des classes de CP et de CE1), ne touchent pas les trois autres quarts des élèves issus de milieux défavorisés, qui étudient dans des établissements 'classiques' ", pointe l'Observatoire des inégalités dans son [Rapport sur les inégalités en France](#), rendu public le 4 juin 2019. "Si l'on souhaite que les politiques publiques soutiennent ces jeunes qui n'ont pas les mêmes atouts que les autres en poche, il faut agir bien au-delà", conclut l'observatoire.



Le rapport sur les inégalités est en vente sur le site de l'Observatoire des inégalités.

"Le dédoublement des classes est bien sûr une bonne mesure, mais pour que cela ait un effet sur les élèves issus de milieux défavorisés, il ne faut pas la limiter aux établissements de l'éducation prioritaire", indique Anne Brunner, co-directrice du troisième rapport de l'Observatoire des inégalités publié le 4 juin 2019.

En effet, "près des trois quarts des 3,2 millions d'élèves issus de milieux défavorisés en France étudient dans des établissements qui ne sont pas intégrés aux réseaux dits 'prioritaires' de l'éducation, selon les données 2014-2015 du tableau de bord national publié par le ministère de l'Éducation nationale", indique l'observatoire.

Selon cet organisme indépendant, seuls 27 % des élèves défavorisés (1) étudient dans des établissements de l'éducation prioritaire. "Heureusement : cela signifie qu'il existe encore de la mixité sociale en France", souligne l'observatoire. Ainsi, 55 % des élèves scolarisés en éducation prioritaire sont issus de milieux

défavorisés, contre 33 % hors éducation prioritaire. De plus, "si, dans les établissements hors éducation prioritaire, la part d'élèves de milieux sociaux défavorisés est moins importante, globalement, ils en accueillent davantage", puisque bien plus d'élèves sont scolarisés hors éducation prioritaire qu'en éducation prioritaire.

Pour rappel, le rapport Mathiot-Azéma sur la territorialisation des politiques éducatives, qui devrait être remis au ministre en juillet, servira de base à la réforme de l'éducation prioritaire prévue à la rentrée 2020.